

Avant la justice, la médiation s'impose

» HARCELEMENT

Un(e) travailleur (euse) harcelé(e), psychologiquement ou sexuellement, perd près de 50% de sa productivité. Et on ne parle pas des coûts liés à l'absentéisme! Dans ce cas comme dans d'autres, prévenir vaut mieux que...

Certaines études, citées par Anne-Catherine Salberg et Achille Grosvernier, deux médiateurs confirmés regroupés au sein de www.conflicts.ch, «montrent que la productivité baisserait de 50% chez la personne harcelée et de 10% chez son (ou ses) agresseur(s)». L'article dont il

est question, intitulé «La médiation dans les relations de travail», date de 2001.

Pourtant, aujourd'hui, la problématique reste la même. L'absentéisme est toujours le fléau d'un marché du travail exsangue. Il coûte cher, très cher, tant à la collectivité via ses assurances sociales (dont la très déficitaire AI) qu'aux entreprises contraintes à d'énormes frais liés, notamment à la rotation du personnel qu'il entraîne. D'où l'intérêt de prendre conseil, quand faire se peut encore, auprès d'un médiateur pour éteindre le brasier des conflits en entreprise.

Avant, c'est mieux!

Médiateur certifié FSM (Fédération suisse des associations de médiation) et accrédité par la Chambre suisse de médiation commerciale (CSMC), consultant en gestion des conflits, Marc Rosset n'indique pas,

dans son CV, le même goût pour le tennis que son homonyme célèbre... Il est, avec Florence Studer et Carl Alex Ridoré, l'un des cinq médiateurs professionnels aux parcours variés qui se sont regroupés sous une même bannière, celle de www.conflicts.ch, afin d'offrir leurs services aux entreprises romandes. En organisant notamment des sensibilisations à la médiation et des formations de prévention du harcèlement (lire aussi l'encadré).

Ces formations destinées, à la base, aux chefs d'entreprise et responsables des ressources humaines sont ouvertes à toute personne intéressée par la démarche. Une approche préventive qu'il est plus sage d'effectuer quand tout va encore bien, serait-on tenté de dire, tant il est vrai et vérifié que le simple fait de faire appel à un médiateur permet de résoudre près des trois quarts des conflits naissants. En effet, la dégradation des relations de travail est rarement subite et ne tombe pas d'un ciel serein mais provient le plus souvent d'un désaccord professionnel non résolu qui s'envenime. Une intervention précoce est donc recommandée, même si le prix à payer en termes financiers semble a priori élevé.

Moins cher que la justice

«Si vous trouvez que la médiation est chère, essayez la justice!» Inscrite sur leur site, la boutade n'en est pas vraiment une. Dans bien des domaines, la médiation a fait ses



CONFLICTS.CH Le groupe de médiateurs regroupés sous cette seule et même bannière (de g. à dr.): Achille Grosvernier, Marc Rosset, Anne-Catherine Salberg, Carl Alex Ridoré et Florence Studer.

preuves: plus efficace et moins chère, elle entre enfin dans les mœurs. Mais pour qu'elle soit efficiente, justement, il ne faut pas attendre que le feu ait pris. «La médiation n'est pas vraiment appropriée aux situations de harcèlement installées», explique le médiateur. «Nous préférons agir en amont, prendre le mal à la racine, avant qu'il ne naisse. Pour cela, nous intervenons au sein des entreprises en analysant leur organisation structurelle, en décelant les éventuels terrains propices au harcèlement, en sensibilisant l'ensemble du personnel au caractère particulier de la relation professionnelle (on ne choisit pas ses collègues et on n'est pas là pour les mêmes raisons), on le rend attentif à ce qui favorise les conflits et on

PATRICIA RODIO

Prochains cours

Deux formations seront données à Lausanne:

- **SUR DEUX JOURS** La sensibilisation à la médiation (prévention et gestion des conflits) sur deux jours, niveau 1 aura lieu les mardis 13 et 20 juin 2006 ou les 25 avril et 2 mai 2006 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, 500 francs par personne (repas non compris);
- **MODULES D'UNE JOURNÉE** La prévention du harcèlement

se déroulera les 20 avril, 4 mai ou 26 juin 2006, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h, 400 francs par personne (sans repas de midi).

■ **INSCRIPTIONS** par courriel sur le site www.conflicts.ch en précisant nom, prénom, adresse et numéro de téléphone. Sur demande, conflicts.ch organise des formations à la carte en entreprise ou pour des groupes.

P. 80